

le ministre pour alléger le fardeau qu'ont à porter ces propriétaires qui abandonnent leur logement en grand nombre? Le ministre devrait tenir compte de ce problème au lieu de soutenir que le programme est un succès à 95 p. 100, car ce n'est pas le cas.

M. Cosgrove: Madame le Président, la réponse à la deuxième question est bien plus simple. Mon honorable ami a sans doute oublié que l'année dernière au mois de mars, la Société canadienne d'hypothèques et de logement avait fait savoir par l'intermédiaire du ministère, en réponse à la question du député, que nous allions étudier les demandes une par une des personnes qui se trouvaient en difficulté. Il s'agissait alors de faire en sorte que ceux qui doivent payer plus de 30 p. 100 de leur revenu pour leur maison puissent continuer à profiter de ce programme. C'est dans cet esprit que le programme a été conçu il y a cinq ans lorsqu'il a été adopté.

* * *

[Français]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE SUD-EST ASIATIQUE—LES VIOLATIONS DES DROITS DE LA PERSONNE

M. Ian Watson (Châteauguay): Madame le Président, j'adresse ma question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il y a un an et demi, la Chambre des communes a unanimement adopté une motion présentée par le député de Matane au sujet de la situation au Cambodge, à l'effet que tous les députés du Parlement canadien expriment leur horreur devant ce génocide qui constitue l'un des pires crimes dans l'histoire de toute l'humanité et demandent à tous les parlementaires et gouvernements qui ont des relations avec notre pays d'élever leur voix contre ce massacre qui a atterré le monde entier.

[Traduction]

Or, lundi le Canada s'est prononcé en faveur de la représentation du régime abjecte de Pol Pot aux Nations Unies, et ce semble-t-il, sur les conseils de nos amis d'Asie du Sud-Est qui voient dans les guerillas de Pol Pot le moyen de garder le Viêt-Nam sur la touche.

Ma question s'adresse au ministre. En vertu de quelles normes de la décence humaine, le Canada a-t-il cru bon de suivre les conseils fallacieux et intéressés de nos amis d'Asie du Sud-Est pour se prononcer au lieu de se laisser guider par la conscience collective de notre peuple, alors que cette décision aura pour seule conséquence pratique de prolonger l'agonie du peuple cambodgien? Étant donné ces circonstances, le ministre va-t-il au moins accepter d'écouter l'autre son de cloche que pourront lui donner les représentants du régime de Heng Samrin et ceux du Viêt-Nam.

Des voix: Bravo, bravo!

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, le Canada a souvent réprouvé les violations des droits de la personne imputables au régime Pol Pot. Je peux dire carrément à la Chambre, comme nous l'avons déjà fait, que nous ne voulons pas qu'un gouvernement dirigé par Pol Pot reprenne le pouvoir au Kampuchéa. Toutefois, cette semaine aux Nations Unies, nous nous sommes prononcés en faveur du régime Pol Pot pour une

Questions orales

raison précise: qu'il puisse continuer à siéger aux Nations Unies.

Des voix: Oh, oh!

M. MacGuigan: Je me demande si les applaudissements des députés d'en face s'adressent au régime de Heng Samrin ou à l'agresseur, le Viêt-Nam.

Nous avons voté en faveur de cette représentation, car n'importe quelle autre solution serait pire. Approuver le régime de Heng Samrin et les agresseurs vietnamiens qui appuient ce régime ne serait certes pas mieux. Nous n'excusons pas une agression de ce genre. Nous collaborons avec les pays du Sud-Est asiatique en vue de trouver une solution qui permettra en définitive à un autre gouvernement d'assumer le pouvoir dans ce pays.

* * *

● (1450)

LE PROJET DE DÉRIVATION GARRISON

ON PROPOSE L'ENVOI D'UN GROUPE DE PRESSION COMPOSÉ DE MEMBRES DE TOUS LES PARTIS

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Madame le Président, ma question aussi s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. J'ai ici un exemplaire d'un appel d'offres pour la construction du canal de New Rockford qui fait partie du projet de dérivation Garrison. Or ce canal ne profitera qu'au Dakota du Nord si tout le projet est mené à terme, et il est certain que celui-ci causerait des dégâts irréparables aux pêches et à l'environnement au Manitoba.

Comme il est clair que les voies diplomatiques n'ont pas permis de protéger les intérêts du Canada et du Manitoba dans cette affaire, le ministre est-il maintenant disposé à choisir d'autres tactiques plus convaincantes dans ces négociations bilatérales, notamment à envoyer aux États-Unis une délégation canadienne composée des députés de tous les partis qui pourrait prouver avec énergie et conviction à nos amis du sud combien les Canadiens prennent la question au sérieux?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, nous avons accepté l'appui de députés de tous les partis désireux de faire des démarches auprès des législateurs américains à ce sujet. En fait, depuis une semaine, nous insistons auprès du gouvernement des États-Unis pour savoir comment il se propose de dépenser les crédits votés par le Congrès. Le gouvernement des États-Unis nous a donné l'assurance que l'argent ne servira en aucune manière à faire avancer des travaux qui nuiraient aux intérêts canadiens. Toutefois, nous avons remis une note diplomatique additionnelle réclamant de plus amples renseignements afin de nous rassurer là-dessus.

M. Sargeant: Madame le Président, en 1977, la Commission mixte internationale a remis son rapport sur les répercussions transnationales du projet de dérivation Garrison, rapport qui était très favorable aux revendications canadiennes. Plus de trois ans ont passé. Le ministre est-il maintenant en mesure de dire à la Chambre quand pourraient commencer les négociations bilatérales sur les conclusions du rapport publié en 1977 par la Commission?